

Devoir allemand. L'habit ne fait pas le moine

Numéro d'inventaire : 2020.22.727

Auteur(s) : Albert Prost

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1916 (entre) / 1918 (et)

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire. Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.

Mesures : hauteur : 30,5 cm ; largeur : 19,6 cm

Notes : D'après d'autres copies sur le même sujet: devoir d'allemand qui serait une version, note, remarques et appréciation du correcteur.

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Allemand

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Lieu(x) de création : Dole

Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 1 p. manuscrites sur 2 p.

Langue : français

Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790
<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

Lieux : Dole

Davoir plus tôt fait
v. avoy de la ville
Albert Cross
des 1^{re} et 2^{de} lignes
H b

J. M. J.

Deuxième avertissement.

S'habit ne fait pas le moine.

Jarf.

C. S.

long C. S.

Il faisait cette mauvaise farce pour se venger du
petit tailleur, qui, comme il le croyait, au lieu de
lui dire un mot de remerciement pour son service, d'un
mot d'adieu, était entré dans la maison sans un
regard, et fouait au maître. Son espiglerie le poussa
extrêmement il monta aussi sur la voiture sans
demander la note pour lui et les chevaux, prit le
fouet et sortit de la ville et tout fut trouvé dans
l'ordre et porté au compte du bon tailleur. Mais
alors on devait bien trouver que si celui-ci, qui
était ne portier, s'appelait réellement Strapinski
Sincelas Strapinski, cela pourrait bien être
un hasard ou le tailleur pouvait sortir son
livret, de lui à moins qu'il s'en eût oublié dans
la voiture et que le cocher s'en eût emmené.
Lorsque l'hôtelier rayonnant de joie et se
frottant les mains s'avança devant lui et
demanda si M. le comte Strapinski prenait
au dessert un verre de vin de Bordeaux ou
un verre de Champagne, et lui annonça
que les chambres seraient prêtes aussitôt, le
pauvre Strapinski pâlit alors assez, s'
embrouilla et ne répondit rien du tout.

